



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2017

à 20h30.

Sur convocation ordinaire du 13 septembre 2017

Présents : Christophe MONOT Maire; Raynald STOERCKEL 1^{er} Adjoint; Anne VERPEAUX 2^{ème} Adjoint ; Francis BORNOT 3^{ème} Adjoint, Frédéric CARLOT ; Antoine MUNOZ ; Philippe PROST ; Laëtitia GORIUS ; Christine BANET ; Catherine CHAPUIS ; Joël THILLIEZ ; Elisabeth LACROIX

Absents : Eric DEBUISSON

Secrétaire de séance : Joël Thilliez

Lecture du compte-rendu du 17 juin 2017 par Joël Thilliez. Approuvé à l'unanimité.

1) Décision du Maire n°5:

Monsieur le Maire informe les conseillers de sa décision d'encaisser le chèque de remboursement GROUPAMA d'un montant de 2068.96 euros correspondant aux frais de maître Gire suite au recours de M Graeffly.

2) Délibération décision modificative n°1 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à des frais supplémentaires de révision du PLU et une erreur de saisie, il est nécessaire de faire les opérations suivantes :

Dépense de fonctionnement 61521 : - 2665€
Dépense de fonctionnement 023 : - 2665€
Recette d'investissement 021 : + 2665€
Dépense d'investissement 202 : + 2665€
Dépense d'investissement 275 : - 650€
Dépense d'investissement 165 : + 650€

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

3) Délibération autorisation convention M Dejonghe :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été nécessaire de procéder au branchement gaz du sis 2 rue de l'Eglise avant la réfection de la RD. La commune étant encore propriétaire lors des travaux et ayant dû s'acquitter de la facture, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer un protocole d'accord afin de demander le remboursement de la somme de 555.46€ au nouveau propriétaire Monsieur Dejonghe.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

4) Délibération autorisation convention M Bagolin :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de retenir la terre de la commune au 4bis rue de Gemeaux. Monsieur Bagolin propriétaire du terrain a proposé d'effectuer les travaux en même temps que son mur d'enceinte. Afin de participer à l'achat des matériaux du mur de soutènement, Monsieur le Maire propose de rembourser le montant de 1060.16€ suivant le devis et la facture Pagot et savoie (montant de 1105.14€ - consigne palette de 37.48€ HT).

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

5) Délibération autorisation convention M Paris :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été nécessaire de sécuriser le centre équestre les Ruchérons par la pose d'un poteau incendie pour un montant de 4431.81€. Monsieur Paris propose de participer à hauteur de 1500€.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

6) Délibération RODP gaz :

Monsieur le Maire informe les conseillers du montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz au titre de l'année 2017.

RODP 2017 : $(0.035 \times 5\,912 + 100) \times 1.18 = 362.20 \text{ €}$

RODP provisoire 2017 : $0.35 \times 0 \times 1.02 = 0 \text{ €}$

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

7) Délibération vente des tables d'école :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tables bois de la salle de classe de l'école élémentaire ont été remplacées par des tables neuves et ajustables. Il est proposé la vente des anciennes à raison de 60€ par table.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

8) Délibération subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande d'aide pour la participation d'une habitante de Marsannay le Bois aux championnats d'Europe Juniors d'ultimate 2017.

Un montant de 50€ est proposé pour la participation communale à raison d'une fois par enfant.

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

9) Délibération destination de coupe de bois affouages 2018 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande de coupe pour les affouagistes a été proposée par l'ONF. Après concertation, il est décidé le report à 2019 car le délai est trop court pour la préparation de la coupe.

10) Délibération approbation du rapport de la CLECT :

Le Maire rappelle aux conseillers que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (FPU) à l'échelle communautaire, la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon verse aux communes

membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Suite au passage en FPU, les attributions de compensation ont été fixées selon l'évaluation des charges transférées et les préconisations de la CLECT conformément au rapport établi le 21 septembre 2016.

En 2017, il y a lieu d'évaluer les charges transférées par les communes vers la Covati suite :

- Au transfert de la compétence restauration scolaire
- A la mise en place de la politique sociale intercommunale
- Au développement de la mutualisation du personnel

Considérant le rapport adopté par les membres de la CLECT le 14 septembre 2017, l'attribution de Compensation pour la commune s'élève à un montant de 12 916€

Les conseillers appelés à voter approuvent à l'unanimité.

11) Questions diverses :

- Suite au désistement de Monsieur Graeffly concernant la demande d'annulation du permis de construire de Monsieur Roussilhe au Tribunal Administratif, la commune ne demandera pas de remboursement de frais de débours.
- Une demande d'élagage le long de la RD974 a été envoyée par le conseil départemental. Un devis global sera demandé afin que les riverains puissent bénéficier de cette coupe contre remboursement.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de réclamation de M Couraud au sujet de son entrée sise 19 rue du Clos Marie. En effet, le trottoir gravillonné créé lors des travaux du clos présente des inconvénients. Monsieur le Maire a proposé comme à chaque habitant lorsqu'il y a des travaux sur la commune de profiter des engins afin de faire un enrobé devant sa propriété. Par contre cet aménagement restera à la charge du propriétaire.
- Profitant des travaux de réfection des trottoirs rue de l'Eglise, la rampe handicapé de la micro crèche sera goudronnée.
- Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient Monsieur et Madame Duez pour l'arrosage des fleurs pendant les congés d'été.
- Le 17 décembre à la salle des fêtes Arbre de Noël à 15 heures.
- Le 13 janvier 2018 à la salle des fêtes Vœux du Maire à 19 heures.
- Le 14 janvier 2018 à la salle des fêtes Repas des Aînés à 12 heures.

Fin de séance à 22h30